



AVIS RÉGIONAL

« L'AGROALIMENTAIRE,
UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
POUR L'OUTAOUAIS »

PRÉSENTÉ À

LA COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE
L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'OUTAOUAIS

LE 19 JUIN 2007

TABLE DES MATIÈRES

<i>Présentation de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais</i>	1
<i>Avant-propos</i>	2
<i>Introduction</i>	3
<i>Une réalité régionale particulière</i>	4
Production agricole	4
Transformation agroalimentaire	5
Mise en marché des produits régionaux	5
Relève agricole	6
<i>Recommandations</i>	7
Recommandation 1 – Offre de services-conseil	7
Recommandation 2 – Ressources régionales du MAPAQ	7
Recommandation 3 – Régionalisation et décentralisation	8
Recommandation 4 – Formation	8
Recommandation 5 – Ententes spécifiques	8
Recommandations 6 - Provenance des produits	9
Recommandation 7 – Région frontalière	9
Recommandation 8 – Soutien aux entrepreneurs en démarrage	10
Recommandation 9 – Politique interministérielle de l'entrepreneuriat	10
Recommandation 10 – Agriculture biologique	10
Recommandation 11 – Loi sur la protection du territoire agricole du Québec	11
<i>Conclusion</i>	12
<i>Annexe A</i>	13

Présentation de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

La Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional. La CRÉO est mandatée pour favoriser la concertation des partenaires au sein de la région et émettre des avis au gouvernement du Québec sur le développement de la région de l'Outaouais.

La CRÉO doit établir une planification de développement pour la région de l'Outaouais qui définit, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement de la région tout en tenant compte en priorité de la participation à la vie démocratique de la région, des jeunes et, selon les principes de l'égalité et de la parité, des femmes. Ce plan doit tenir compte des stratégies et des objectifs régionaux en matière de main-d'œuvre et d'emplois déterminés par le Conseil régional des partenaires du marché du travail.

La CRÉO peut conclure avec le gouvernement du Québec des ententes spécifiques pour l'exercice des pouvoirs et responsabilités qui lui sont dévolus.

Avant-propos

La conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en tant qu'interlocuteur privilégié du gouvernement du Québec en matière de développement régionale pour l'Outaouais a préparé, en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires de la région, une planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012. Inscrit sous l'axe développement économique et emploi, le secteur agroalimentaire y a été identifié comme un des secteurs à fort potentiel pour assurer la diversification de l'économie régionale. Plusieurs orientations y sont associées :

- Augmenter la production agricole et le revenu par hectare ;
- Diversifier l'agriculture régionale en développant l'agriculture biologique, l'agrotourisme et autres productions créneaux ;
- Développer la transformation agroalimentaire ;
- Développer des stratégies et supporter la mise en marché des produits agroalimentaires de la région ;
- Réaliser la conformité environnementale des entreprises agricoles sans compromettre leur pérennité ;
- Soutenir le démarrage et le transfert des entreprises agricoles afin d'assurer la relève du secteur.

La PSR 2007-2012 identifie également comme enjeu pour les prochaines années, le maintien et le développement de notre capacité, comme région, d'agir et d'investir en développement. En d'autres termes, il faut

- S'assurer que les organisations locales, régionales et sectorielles obtiennent les ressources nécessaires à la mise en œuvre des orientations de développement ;
- Maintenir et consolider la présence du gouvernement du Québec en région ;
- Accélérer la régionalisation des programmes et les adapter à la réalité régionale.

La CRÉO trouve important de soumettre à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois ses principales préoccupations en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et ce, en lien avec le développement de la région.

Ce mémoire vise d'abord à traduire la réalité particulière de notre région, ses enjeux et quelques pistes d'actions sous forme de recommandations. Certains grands enjeux touchant l'agriculture et l'agroalimentaire au Québec ne feront donc pas l'objet de commentaires ou suggestions, non pas parce qu'ils ne nous interpellent pas mais parce qu'ils seront repris par d'autres intervenants, notamment au niveau national.

Introduction

L'Outaouais est une région agricole périphérique, tant de part sa géographie que par le type d'entreprises agricoles qu'on retrouve sur son territoire. En effet, la région se situe à l'extrême ouest du Québec, décentrée par rapport aux grands centres agricoles et industriels du Québec. Par ailleurs, sa proximité avec la capitale nationale du Canada, Ottawa, est un atout majeur en termes de commercialisation et de développement de marché. Cette situation frontalière engendre toutefois des obstacles pour notre région, ne serait-ce qu'en matière de réglementation.

L'Outaouais est également une région où les entreprises en production agricole sont relativement peu nombreuses et petites. La production agricole constitue néanmoins un secteur dont la contribution au développement régional et économique est importante.

La production agricole de l'Outaouais est une activité économique qui procure de l'emploi à 1 700 personnes et génère des recettes de plus 75 millions de dollars. En janvier 2005, 1 029 entreprises étaient inscrites au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ. Presque la totalité de l'activité agricole (94%) s'effectue dans les quatre (4) MRC rurales, soit la MRC Des-Collines-de-l'Outaouais, la MRC Papineau, la MRC de Pontiac et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Cette activité économique est essentielle au développement de ces territoires aux prises avec divers défis dont celui de l'occupation du territoire dynamique.

Par ailleurs, c'est à Gatineau, grande agglomération urbaine de près de 250 000 personnes, qu'on retrouve le plus d'emplois dans le secteur agroalimentaire soit dans la restauration¹. Le secteur tertiaire, c'est-à-dire le commerce de détails et la restauration, représentent 13 000 emplois pour des recettes de 1,2 milliard de dollars. Le secteur secondaire de la transformation et du commerce en gros représentent quant à lui six cents (600) emplois².

Le secteur agricole outaouais est marqué par l'utilisation concurrente de deux langues, le français et l'anglais. En effet, dans le fichier d'enregistrement du MAPAQ, 53% des exploitations agricoles ont comme langue de correspondance le français et 47% l'anglais. En Outaouais, cette utilisation des deux langues traduit non pas le caractère bilingue des entreprises mais bien la nécessité d'agir auprès de celles-ci dans les deux langues, ajoutant une pression significative sur la capacité de développer une offre de services et de formation pour répondre aux besoins du milieu agricole. Ce défi s'ajoute à la difficulté que constitue, comme nous le verrons plus loin, le fait d'avoir peu de productions qui engendrent des revenus élevés comme le porc ou la volaille et qu'un petit noyau d'entreprises laitières, lesquelles génèrent une demande importante de services. De plus, le fait de ne pas avoir une masse critique d'entreprises suffisante pour soutenir cette offre s'ajoute à ces contraintes.

La région, toutefois, a des atouts de développement intéressants dont la disponibilité de bonnes terres agricoles à prix encore abordables, un bilan environnemental positif et la proximité des marchés.

Ces quelques caractéristiques de l'agroalimentaire en Outaouais teintent les besoins de la région en matière d'intervention gouvernementale et sa capacité à assurer le développement de son potentiel agricole ou agroalimentaire.

¹ Source : MAPAQ – Direction générale des affaires économiques, scientifiques et technologiques, estimation pour 2004.

² Source : Centre québécois de l'inspection des aliments et de la santé animale, estimé.

Une réalité régionale particulière

Production agricole³

L'Outaouais compte 1 029 entreprises inscrites au fichier d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ . Elles occupaient en 2004 près de 140 000 hectares dans la zone agricole et de ceux-ci, 83 000 hectares étaient des terres utilisées pour la culture et le pâturage.

Les productions animales

La production bovine se classe au premier rang dans l'agriculture régionale avec des revenus d'environ 30 millions de dollars, soit 39% des revenus agricoles de la région. La production bovine comprend la production vache-veau, l'engraissement des bovins (semi-finition et finition) et production de veau lourd. En 2004, le cheptel comptait environ 30 500 vaches de boucherie dans 665 des fermes enregistrées au MAPAQ soit environ 13% cheptel québécois.

La production laitière, évaluée à 352 000 hectolitres par année (347 000 hectolitres en 2000), constitue, quant à elle, la deuxième production régionale avec 13% des entreprises, 22 millions \$ de revenus à la ferme soit 29 % des revenus agricoles de la région (31% en 2000).

Quelques autres productions animales se développent également que ce soit le secteur ovin avec 6 % des entreprises ayant chacune un cheptel moyen de 75 brebis et représentant des revenus en 2004 de 1 million \$ soit 1,5% des revenus régionaux ; l'élevage de cervidés, de grands gibiers et de volailles représentant 5% des revenus agricoles de l'Outaouais ou 7 % des fermes.

La production végétale et horticole

La production végétale constitue également une production importante pour la région en termes du nombre d'entreprises, soit 34 % des fermes déclarées générant 19% des revenus agricoles totaux de la région. Plus particulièrement, la production horticole connaît un développement remarquable avec une augmentation du chiffre d'affaires de 40% en 5 ans ; de 9% en 2000, il est passé à 14% des recettes agricoles totales en 2004.

Les productions certifiées biologiques représentent quant à elle près de 2 % des fermes qui sont, pour 75% d'entre elles, engagées dans la production de petits fruits et légumes.

L'acériculture

Par ailleurs, l'acériculture présente un potentiel non exploité important dans les terres privées et publiques, particulièrement dans la partie non-organisée du territoire qui représente 62% de celui-ci. Avec environ 300 000 entailles, principalement en terres privées, l'acériculture représentait un revenu principal ou complémentaire pour 5% des entreprises agricoles soit 1,5 % des revenus agricoles de la région (en hausse par rapport à 2000). Le besoin de poursuivre le développement des marchés extérieurs et le moratoire québécois rendent toutefois difficile la réalisation de ce potentiel.

³ Source – Portrait sommaire agroalimentaire de la direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais du MAPAQ, mars 2007.

Transformation agroalimentaire

La transformation des aliments, surtout à petite échelle, est présente dans la région dans les secteurs des viandes, de la boulangerie, des produits laitiers, des fruits et légumes, des poissons, des produits de l'érable et du miel. En 2004, il y avait plus de 70 établissements de transformation soumis à l'inspection du Centre québécois d'inspection des aliments et de la santé animale et une dizaine dépendant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Toutefois, la transformation, comme en témoigne le nombre peu élevé d'emplois qui s'y rattachent (200), est peu développée.

Le développement de la transformation à grande échelle comporte des défis liés à la concentration des activités de transformation aux mains de grandes entreprises et à leur localisation à l'extérieur de la région. La fermeture de la laiterie régionale, une des installations majeures de transformation agroalimentaire dans la région, témoigne de cette réalité. Or, en perdant cette installation, la capacité régionale de produire des produits laitiers – même de créneau – est remise en jeu.

Un autre modèle de développement économique doit être mis de l'avant et commande des interventions collectives soutenues par des fonds et une expertise gouvernementale modulés aux besoins régionaux. La souplesse s'impose tant dans les politiques que dans les programmes gouvernementaux, que ce soient en agriculture ou plus largement en développement économique.

Mise en marché des produits régionaux

S'il est un enjeu majeur pour notre région dans les prochaines années, c'est la mise en marché des produits régionaux. La production en quantité relativement faible de produits régionaux, mais croissante, rend difficile l'accès aux détaillants de grande superficie (les épiceries) qui exigent un volume important de produits qui se vendent facilement. En Outaouais, quelques producteurs ont mentionné avoir encore accès à certaines d'entre-elles, celles qui sont sous bannière mais de propriété régionale.

Toutefois, le fait que les produits doivent répondre aux exigences des grandes chaînes (code-barres, normes, emballages etc.) rend plus ardue leur entrée dans les supermarchés. De plus, l'espace-tablette disponible pour les produits régionaux est rendu difficile également par la vive concurrence de produits soutenus par les grands distributeurs et par les marques maison de plus en plus présentes. La mise en marché se fait également par des détaillants spécialisés comme les boucheries ou encore, via la restauration.

On observe en Outaouais une tendance chez les producteurs à vendre directement à la ferme. Ainsi, une vingtaine de fermes d'élevage – principalement de bovins- vendent directement leurs produits à la ferme. Les entreprises de produits maraîchers et de petits fruits font de même ou à travers les marchés publics (au nombre de 6) de différentes localités. L'organisation de la mise en marché des produits régionaux requiert encore un soutien et un accompagnement (réseautage, concertation, promotion) des intervenants régionaux.

Le marché ontarien

L'Outaouais a, à ses portes, un marché qu'il reste à développer, celui d'Ottawa. Ce marché qui comprend plus d'un million d'habitants, se caractérise par une population ayant des bons revenus, un marché donc propice à la consommation de produits de créneaux. Si ce marché important de consommateurs constitue une opportunité pour les entreprises agricoles de la région, il génère également des défis liés à la réalité géopolitique. En effet, si l'on parle souvent de la Région de la Capitale nationale du Canada (RCN), cette région est traversée par une frontière. En agriculture et en

agroalimentaire, cette question frontalière est particulièrement importante à cause de la réglementation qui rend difficile la mise en marché de certains produits (la production animale et les produits transformés).

Relève agricole

Pour atteindre les objectifs régionaux, les défis de l'établissement agricole sont importants autant pour le transfert que le démarrage d'entreprises. La question se pose d'autant plus que la moyenne d'âge des producteurs agricoles est de 59,7 ans, une des plus élevée du Québec.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le prix des terres relativement peu élevés en Outaouais constitue un avantage par rapport à d'autres régions pour favoriser l'établissement des entreprises agricoles. Par contre, l'accès au fond de terre varie beaucoup selon le territoire urbain, semi-urbain ou rural. Comme dans d'autres régions, l'étalement urbain, la spéculation et la pression de villégiatureurs influence à la hausse les prix. Les enjeux de cohabitation harmonieuse se font donc également sentir également en Outaouais, particulièrement en milieu urbain et semi-urbain.

Recommandations

Le secteur agroalimentaire de l'Outaouais a été traditionnellement orienté presque exclusivement autour de la production. La diversification et le développement de celui-ci s'impose et ce, dans un contexte de concurrence internationale toujours plus vive tant pour les produits agricoles que transformés. Cette diversification et ce développement doivent être soutenus par la région si l'on veut pouvoir prendre le virage de la valeur ajoutée.

Or, comme nous l'avons vu, la réalité régionale est particulière à bien des points de vue que ce soit de part le type et le volume de production, l'utilisation concurrente des deux langues que sont le français et l'anglais ou encore sa situation frontalière. L'intervention gouvernementale doit donc être régionalisée et décentralisée afin de permettre l'adaptation des mesures et programmes à notre réalité.

Recommandation 1 – Offre de services-conseil

L'absence de masse critique d'entreprises agricoles sur le territoire de même que le peu d'entreprises dont le revenu à l'hectare est élevé, expliquent en bonne partie, la difficulté que connaît la région à maintenir une offre de services suffisante, particulièrement ceux offerts par le secteur privé. Pour une bonne partie des entreprises, il est difficile d'assumer les frais liés à l'achat de services-conseils. À cela s'ajoute un nombre restreint d'entreprises pour chacune des productions. Une excellente illustration de ce problème est les difficultés que rencontrent les clubs encadrement techniques et de gestion. Par ailleurs, la réalité linguistique de l'Outaouais - où on retrouve à part presque égale des entreprises agricoles unilingues anglophones ou unilingues francophones - ne fait qu'accentuer ce problème.

La mise sur pied du Réseau Agriconseils Outaouais constitue, en ce sens, une avenue intéressante mais il faut qu'il puisse disposer de ressources et de budget de fonctionnement et de formation suffisants et suffisamment longtemps pour bâtir un offre de services accessible et complète.

- **La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande que le gouvernement du Québec augmente les ressources financières disponibles dans la région afin d'assurer une offre de services-conseils accessible et complète, adaptée régionalement, aux entrepreneurs agricoles.**

Recommandation 2 – Ressources régionales du MAPAQ

Le développement des compétences et le soutien à la production agricole s'appuient fortement, compte tenu de notre réalité agricole régionale, sur le soutien et les services gouvernementaux – en particuliers ceux offerts par le MAPAQ. Or, les services dépendent des ressources disponibles, financières et humaines. De plus, si les MRC, via les CLD, peuvent offrir un certain soutien à l'entrepreneuriat et de ce fait, susciter le développement du secteur, l'expertise technique est souvent offerte par le MAPAQ. Pourtant, nous observons depuis plusieurs années une diminution évidente du nombre d'employés du gouvernement du Québec en région dont à la direction régionale du MAPAQ.

- **La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande que les directions régionales du MAPAQ, pour soutenir le développement de l'agroalimentaire, disposent de ressources humaines et financières suffisantes pour maintenir et déployer un accompagnement expert et compétent aux entrepreneurs et aux intervenants régionaux et locaux.**

Recommandation 3 – Régionalisation et décentralisation

Il importe que les programmes et mesures aient la souplesse requise pour être adaptés à la réalité régionale. Cette souplesse doit être présente dans l'ensemble des programmes destinés à soutenir le développement du programme. Ce soutien doit provenir de programmes destinés spécifiquement au secteur agroalimentaire, telle que le *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région* mais peut également provenir d'autres politiques et programmes destinés par exemple, à soutenir le développement des milieux ruraux – *Politique de la ruralité* – ou encore celui de territoires aux prises avec une dévitalisation.

Le programme des MRC ressources et des territoires ciblés du Ministère du développement économique, de l'innovation et de l'exportation (MDEIE), qui touche deux des cinq (5) MRC de l'Outaouais, est un excellent exemple d'interventions gouvernementales qui a permis de soutenir plusieurs entreprises agricoles. Les résultats obtenus par la mise œuvre de ce programme sont particulièrement intéressants et structurants depuis leurs mise en place au début des années 2000.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande que des mesures de soutien mieux adaptées à la réalité régionale, grâce à leur souplesse d'application, soient mises en place ou bonifiées comme, par exemple, le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région ou encore le programme des MRC ressources et territoires ciblés.

Recommandation 4 – Formation

La formation, tant de la main d'œuvre que des producteurs et futurs entrepreneurs, est un élément clé du développement et de la diversification du secteur. Compte tenu de la réalité régionale, notamment linguistique, il importe que les normes et programmes d'Emploi-Québec et du ministère de l'Éducation, Loisir et Sport soient assouplis. Souvent, ces normes, dont celle d'avoir un nombre minimum précis de participants, rendent impossible la tenue de formations pourtant indispensables au développement du secteur.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais demande que soit assouplies les normes d'Emploi-Québec et du Ministère de l'éducation, loisir et sport afin que soient offertes sur tout le territoire et dans les deux langues, des formations indispensables au développement du secteur.

Recommandation 5 – Ententes spécifiques

En Outaouais, le développement du secteur agroalimentaire fait l'objet d'une entente spécifique (2005-2008) qui le reconnaît comme levier de développement social et économique. La CRÉO s'est associée au MAMR et au MAPAQ pour conclure cette entente, rendant disponible pour le développement du secteur plus d'un million de dollars sur trois ans, soit 340 000 \$ par année. Cette entente spécifique constitue un outil précieux pour planifier et supporter le développement du secteur puisqu'il permet de moduler régionalement et dans le temps (3 ans) les interventions gouvernementales.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande que le gouvernement du Québec s'engage à conclure des ententes spécifiques en agroalimentaire avec une bonification des sommes qui y sont attachées et que soit maintenue ou accentuée la régionalisation de la programmation du MAPAQ de même que celle de toutes les instances du gouvernement du Québec qui interviennent dans le secteur agricole.

Recommandations 6 - Provenance des produits

L'identification de la provenance des produits jouent un rôle important dans un secteur économique où la concurrence internationale est vive. La réglementation doit être renforcée afin d'éviter des situations de confusion pour le consommateur où, par exemple, le seul fait d'emballer ici un produit suffit pour affirmer qu'il est « produit au Québec ». Les intervenants gouvernementaux ont la responsabilité, qui doit être appuyée par une volonté politique, de faire appliquer la réglementation déjà existante. Ils doivent disposer de ressources suffisantes pour réaliser ce mandat.

- **La conférence régionale des élus de l'Outaouais demande que l'application de la réglementation quant à la provenance des produits agroalimentaires fasse l'objet d'une attention particulière, et qu'elle soit renforcée au besoin, afin d'éviter des situations de confusion pour le consommateur.**

Recommandation 7 – Région frontalière

La proximité de la capitale nationale du Canada représente un atout sur lequel la région de l'Outaouais doit miser. Toutefois, cette réalité frontalière comporte également des défis en soi, particulièrement pour la mise en marché des viandes ou des produits transformés. En effet, si les producteurs horticoles ont accès à un marché de plus d'un million de personnes, il en va autrement pour les produits de la viande (la première production en importance dans la région) et pour les produits transformés qui sont limités au marché québécois par la réglementation interprovinciale.

La réglementation sur l'innocuité et la salubrité rend possible la vente dans une autre province canadienne qu'à condition de rencontrer les normes fédérales amenant des contraintes et des exigences financières supplémentaires qu'on ne retrouve pas, par exemple entre les villes de Montréal et de Longueuil. Pour des petits producteurs, ces difficultés rendent presque impossible « l'exportation » vers la province voisine étant donné leur impact important sur les coûts de production, ce qui a pour conséquence de rendre leurs produits non-concurrentiels.

Cette obligation conduit à des situations déplorables qui viennent bloquer le développement de plusieurs entreprises agroalimentaires de l'Outaouais. Or, si ces normes québécoises sont supposées garantir au consommateur québécois la sécurité des produits, pourquoi est-ce que ce ne serait pas le cas pour le consommateur ontarien ?

« L'agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), le MAPAQ et le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA) voient, **de concert**, au respect des normes de sécurité des aliments. » On peut se demander s'il n'y aurait pas matière à entreprendre une démarche devant mener à une harmonisation des normes et réglementation en matière de sécurité alimentaire de manière à favoriser le commerce interprovincial. On pourrait aller jusqu'à envisager une zone d'exception qui permettrait l'échange de produits agricoles et transformés entre la région de l'Outaouais et l'Est-ontarien et ce, sans pour autant remettre en question la santé de la population et la sécurité des approvisionnements alimentaires. Dans d'autres domaines, des modalités particulières ont été apportées pour tenir compte de la réalité frontalière telle que la réduction de la taxe sur l'essence, l'harmonisation des exigences provinciales pour les travailleurs de la construction et le statut particulier de l'Outaouais en santé.

- **La conférence régionale des élus de l'Outaouais demande que le gouvernement du Québec entame des négociations avec le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral afin d'harmoniser les normes et la réglementation quant à la**

sécurité des produits agroalimentaires afin de faciliter le commerce interprovincial entre l'Outaouais et l'Est-ontarien.

Recommandation 8 – Soutien aux entrepreneurs en démarrage

Des programmes de soutien au démarrage et au transfert agricole ont été mis sur pied mais plus de souplesse s'impose afin de faciliter l'établissement agricole. Comme nous l'avons vu, le développement et la diversification du secteur sont fondamentaux mais comportent de nombreux défis. Ils relèvent, particulièrement dans le cas de la transformation agroalimentaire, d'une logique entrepreneuriale. Or, en Outaouais, le développement de l'entrepreneuriat et d'une culture entrepreneuriale constituent, encore aujourd'hui, un défi. En effet, l'histoire régionale, le manque de tradition entrepreneuriale et la présence de plusieurs emplois bien rémunérés dans la fonction publique expliquent en partie le faible taux de création d'entreprises dans la région. Ceci vient s'ajouter aux défis rencontrés pour l'établissement agricole et affecte notre capacité à développer et diversifier le secteur.

Les outils dont disposent les milieux locaux pour soutenir le développement d'entreprises de production ou de transformation doivent donc être bonifiés. De façon particulière, un soutien au revenu devrait être mise en place pendant la période de démarrage des entreprises agricoles. En effet, il est difficile pour plusieurs nouveaux entrepreneurs agricoles de laisser un emploi – souvent bien rémunéré si l'on se fie au niveau de formation de ceux-ci – pour démarrer une entreprise qui ne générera pas de revenus avant plusieurs mois. Pendant cette période, ils doivent à la fois organiser la production, développer leur marché et se former comme entrepreneurs.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande qu'un soutien au revenu soit offert aux entrepreneurs pendant la période de démarrage afin de favoriser l'établissement d'entreprises agricoles.

Recommandation 9 – Politique interministérielle de l'entrepreneuriat

De façon plus générale, l'entrepreneuriat devrait faire l'objet d'une attention particulière puisqu'il est une pierre angulaire du développement économique. Si le Québec s'est doté d'une politique et de divers programmes de développement économique, l'entrepreneuriat doit également faire l'objet d'une réflexion puis d'une politique interministérielle.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande que le gouvernement du Québec se dote d'une politique interministérielle de développement de l'entrepreneuriat qui prenne en compte une approche intégrée du développement local et régional.

Recommandation 10 – Agriculture biologique

Nous voulons insister sur l'importance de promouvoir et de soutenir le développement de l'agriculture biologique. Celle-ci, en effet, connaîtra, au cours des prochaines années une croissance importante par rapport aux produits traditionnels. Nous considérons donc que l'agriculture biologique constitue pour notre région une avenue de diversification de notre production agricole. De plus, elle rejoint les préoccupations environnementales dont s'est dotée la région.

Nous pensons également qu'il est important que soit mises en place et appliquées des mesures d'encadrement et de contrôle en matière de certification biologique.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande que le gouvernement du Québec poursuive et mette en place le cas échéant, des mesures pour soutenir le développement de l'agriculture biologique et que soit mises en place et appliquées des mesures d'encadrement et de contrôle en matière de certification biologique.

Recommandation 11 – Loi sur la protection du territoire agricole du Québec

Toujours par souci que soit mieux prise en considération la réalité régionale, la CRÉO considère que les décisions de la Commission de la protection du territoire du Québec (CPTAQ) devraient être régionalisées.

En effet, elle estime qu'il serait plus efficace et plus en lien avec sa volonté de développement durable et d'implication des communautés, que les décisions en matière de protection du territoire soient prises ici, en Outaouais.

- La conférence régionale des élus de l'Outaouais recommande qu'une commission, impartiale et neutre, soit mise en place dans l'Outaouais avec pour mandat d'appliquer la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Les membres de cette commission seraient nommés pour leur impartialité et leur neutralité. La CRÉO ne remet pas en question la *Loi sur la protection du territoire agricole du Québec*. Nous sommes convaincus qu'il faille encadrer l'utilisation du territoire et protéger le territoire agricole. Toutefois, les commissaires qui siègeraient sur cette commission auraient l'avantage de prendre des décisions éclairées par leur connaissance de la région et de ses besoins.

Conclusion

Le secteur agroalimentaire fait partie des secteurs priorités par les acteurs de la région pour assurer la diversification de l'économie régionale. Il recèle un potentiel de développement et de diversification intéressant lié à des atouts comme la proximité d'un marché de plus d'un million d'habitant et des possibilités de diversification dans des secteurs qui ne sont pas encore saturés.

Il importe de prendre en compte une réalité régionale bien particulière. Sa situation linguistique, le type et le volume des productions, une transformation agroalimentaire à petite échelle et une culture entrepreneuriale peu développée sont autant de défis quand vient le temps de développer et de diversifier le secteur agroalimentaire en Outaouais.

De plus, cette réalité agricole et les caractéristiques du secteur agroalimentaire de l'Outaouais viennent rappeler qu'il n'existe pas qu'un modèle de développement. Il vient surtout illustrer que bien que l'Outaouais ne soit pas une région agricole majeure au Québec, l'agriculture et le secteur agroalimentaire constitue un secteur important pour l'économie régionale et pour, plus généralement, l'ensemble du développement de la région.

Enfin, la réalité particulière, comme nous l'avons souligné à maintes reprises, teinte les besoins de la région en matière d'intervention gouvernementale. Au-delà des différentes avenues proposées dans cet avis régional, il ressort que les interventions pour soutenir le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec doivent être adaptées aux besoins et aux réalités des différents territoires qui composent le Québec.

La décentralisation et la régionalisation sont essentielles pour assurer l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans toutes les régions du Québec.

Annexe A

Composition du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais

MEMBRES DU CONSEIL D'AMINISTRATION		
MILIEU MUNICIPAL		
Les préfets des municipalités régionales de comté	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ➤ MRC PAPINEAU ➤ MRC PONTIAC ➤ MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MARC CARRIÈRE, PRÉFET ➤ PAULETTE LALANDE, PRÉFET ➤ MICHAEL MCCRANK, PRÉFET ➤ PIERRE RONDEAU, PRÉFET
Les maires des municipalités locales de 5 000 habitants et plus.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VILLE DE GATINEAU ➤ CANTLEY ➤ LA PÊCHE ➤ CHELSEA ➤ VAL-DES-MONTS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MARC BUREAU, MAIRE ➤ STEVE HARRIS, MAIRE ➤ ROBERT BUSSIÈRE, MAIRE ➤ JEAN PERRAS, MAIRE ➤ *
Les maires des municipalités locales énumérées à l'annexe de la loi sur le MDERR	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VILLE DE MANIWAKI 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ROBERT COULOMBE, MAIRE
La Ville de Gatineau désigne trois conseillers supplémentaires (décret gouvernemental)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ VILLE DE GATINEAU ➤ VILLE DE GATINEAU ➤ VILLE DE GATINEAU 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ AURÈLE DESJARDINS, CONSEILLER ➤ JOCELYNE HOULE, CONSEILLÈRE ➤ LOUISE POIRIER, CONSEILLÈRE
* Lorsque le préfet d'une MRC est également maire d'une municipalité locale de 5 000 habitants et plus, le conseil de la MRC désigne, parmi ses membres, un membre supplémentaire au conseil d'administration de la CRÉ. Il en est de même lorsqu'une MRC ne comprend pas dans son territoire l'une de ces municipalités locales.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS ➤ MRC PAPINEAU <ul style="list-style-type: none"> ➤ MRC PONTIAC 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ARMAND RENAUD, MAIRE L'ANGE-GARDIEN ➤ NORMAND VACHON, MAIRE MAYO ➤ RAYMOND DUROCHER, MAIRE FORT-COULONGE

COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE REPRÉSENTÉE PAR UN CONSEIL DE BANDE		
<p>Un représentant pour la nation autochtone à laquelle appartient une communauté autochtone représentée par un conseil de bande.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ NATION : ALGONQUINE <ul style="list-style-type: none"> ➤ BANDE : KITIGAN ZIBI ANISHINABEG (1 360) ➤ BANDE : ALGONQUINS OF BARRIERE LAKE (410) 	<p>1 représentant (poste vacant)</p>

SOCIÉTÉ CIVILE		
<p>La CRÉ nomme à son conseil d'administration des membres additionnels dont le nombre ne peut excéder le tiers de l'ensemble de ses membres. Ces membres sont choisis après consultation des organismes que la CRÉ considère représentatif des divers milieux, notamment ceux issus de l'économie, de l'éducation, de la culture et de la science.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SECTEUR CULTURE, LOISIR, SPORT 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ LISE WATERS, PRÉSIDENTE DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE L'OUTAOUAIS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SECTEUR ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET SCIENCE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MARLÈNE THONNARD, PRÉSIDENTE, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SECTEUR ÉDUCATION PRIMAIRE-SECONDAIRE 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ CHRISTINE ÉMOND-LAPOINTE, REPRÉSENTANTE, CONCERTATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'OUTAOUAIS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SECTEUR ÉCONOMIQUE ET EMPLOI 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ MICHEL ALLARD, PRÉSIDENT, CONSEIL RÉGIONAL DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL DE L'OUTAOUAIS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SECTEUR DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET SANTÉ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ ROCH MARTEL, PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL, AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ SECTEUR PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DENIS CÔTÉ, PRÉSIDENT, INSTITUT QUÉBÉCOIS DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT FEUILLUE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ REPRÉSENTANT DES CITOYENNES ET DES CITOYENS 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sylvie Daigle

MILIEU POLITIQUE		
Députés de l'assemblée nationale (sans droit de vote)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DÉPUTÉ DE PAPINEAU ➤ DÉPUTÉ DE HULL ➤ DÉPUTÉE DE GATINEAU ➤ DÉPUTÉ DE PONTIAC ➤ DÉPUTÉ DE CHAPLEAU ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ NORMAN MAC MILLAN ➤ ROCH CHOLETTE ➤ STÉPHANIE VALLÉE ➤ CHARLOTTE L'ÉCUYER ➤ BENOIT PELLETIER

AUTRES		
Conférence régionale des élus de l'Outaouais (sans droit de vote)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DIRECTEUR GÉNÉRAL 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ JEAN HÉBERT
Ministère des Affaires municipales et des Régions (sans droit de vote)	<hr/> <ul style="list-style-type: none"> ➤ DIRECTEUR RÉGIONAL 	<hr/> <ul style="list-style-type: none"> ➤ PIERRE RICARD